

# Les bois de Basse Provence de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la Révolution

---

C'est l'étude géographique de la végétation provençale qui m'a incité à entreprendre des recherches dont j'ai condensé les résultats et les idées dans un article de la *Revue de Géographie Alpine* : « Sur le rôle de l'homme dans la dégradation des sols et du tapis végétal de la Basse Provence calcaire » (1).

Il me semble nécessaire de compléter cette étude générale par l'examen méthodique d'une des périodes les plus difficiles de la végétation provençale du début du règne de Louis XIV à la veille de la Révolution. Son importance n'avait nullement échappé au botaniste marseillais L. Laurent qui a donné dans la revue « *Provencia* », ancêtre de « *Provence Historique* », une étude sur « *Les forêts de Provence il y a deux siècles* » (2) ; ni à Monsieur le Professeur R. Molinier qui en a tenu le plus grand compte dans ses études phytosociologiques sur la Basse Provence. Un pur historien comme Monsieur Peyriat vient de marquer l'importance des problèmes forestiers de cette époque en soutenant une thèse sur « *La Chambre des Eaux et Forêts du Parlement de Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle* » (3). N'est-il pas tout indiqué pour

---

(1) J. Nicod : Sur le rôle etc. *Revue de Géographie Alpine*, T. XXXIX, 1951, Fasc. IV., p. 709-7048.

(2) L. Laurent : Les forêts de Provence il y a deux siècles. *Provencia* Aix 1925.

(3) P. A. Peyriat : La Chambre des Eaux et Forêts du Parlement de Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle et son rôle dans la défense des bois. Thèse, Lettres, Aix 1950, dactylographiée, 424 p.).

un géographe de concilier les points de vue et timidement, d'essayer une synthèse ? (1).

**I. — Conditions de l'Etude des bois.** — L'étude des bois de la Basse Provence exige de tenir compte de trois influences sans lesquelles les documents utilisables perdraient la plus grande partie de leur signification.

a) *Les trois facteurs du paysage forestier* : On doit d'abord rappeler le sens général de l'évolution de la végétation provençale. Depuis la fin de la dernière grande époque pluvieuse (qui correspondrait au début de la glaciation würmienne) et surtout depuis la fin de la récurrence humide contemporaine des hommes de l'âge du bronze, on assiste en Provence à une triple dégradation du paysage végétal : progression des espèces xérophiles et des essences de lumière comme le pin d'Alep, tendance à la substitution des garrigues et des maquis aux taillis de chênes; entraînement des sols au fond des dépressions.

Le legs des siècles antérieurs n'est pas sans importance ; les interdictions, les mises en « deffends » ont été souvent inefficaces contre la voracité des troupeaux de chèvres et surtout l'ardeur des défricheurs et des bûcherons. Les guerres y ont quelquefois ajouté des destructions systématiques comme celles dont le Connétable de Bourbon ne s'est point privé. Aussi les tendances naturelles de la végétation provençale sont-elles aggravées suivant la formule :

|                              |                 |   |
|------------------------------|-----------------|---|
| Forêt à <i>Quercus Ilex</i>  | <b>garrigue</b> | } erme<br>lande herbeuse Roche nue<br>et épineuse |
| (calcaire)                   | calcaire        |   |
| Forêt à <i>Quercus Suber</i> | <b>maquis</b>   |   |
| et <i>Pinus Maritima</i>     |                 |   |
| (sols siliceux)              | sols siliceux   |   |

dont le terme pénultime plaisait aux pasteurs. Hélas ! elle est difficilement réversible et il faut souvent des siècles pour réparer l'incendie ou le défrichement d'un jour, surtout lorsqu'un sol épais, protégé par la forêt, a été entraîné et que la

(1) P. George, l'a déjà esquissée dans : Anciennes et nouvelles forêts en région méditerranéenne ; *Etudes Rhodaniennes*, vol. IX, 1933, n° 2, pp. 85-120.

roche apparaît partout nue et, pour les calcaires, lapiazée. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, ce stade était atteint, nous allons en donner les preuves dans la viguerie d'Aix.

Enfin on doit tenir le plus grand compte de *la pression de la population*. Toute augmentation de celle-ci en raison des droits d'usage produit une utilisation plus intense et souvent plus destructive des bois. Or au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles la Basse Provence a connu deux maxima démographiques (1) infiniment plus importants que les poussées qu'elle avait pu antérieurement connaître. En étudiant la variation des naissances dans de nombreux villages nous avons pu constater que les deux maxima se situent au milieu du règne de Louis XIV (1680-1700) et surtout sous le règne de Louis XVI. Au contraire le minimum le plus creusé suit immédiatement le terrible hiver de 1709 (famine, misère, peste de 1720-1722). Le premier maximum a entraîné une poussée de l'activité des essarteurs mais le minimum du début du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pas marqué un recul des défrichements. Bien au contraire la ruine générale des oliveraies gelées par le terrible hiver, la destruction de nombreuses pinèdes par le froid (Cuges, Montfort, Lorgues) a précipité les journaliers dans les bois pour y semer temporairement quelques arpents de blé. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le second maximum de population a peut-être été moins sensible : l'industrie partout en plein essor attirait les bras.

En fait, cette question du rapport de la population et des bois est fort controversée (2) ; il convient donc d'analyser les sources sur lesquelles nous pouvons appuyer nos déductions.

b) *Question de méthodologie : les sources historiques.* — La base de notre travail est évidemment les deux grandes en-

(1) J. Nicod. op. cit. Fig. 4, p. 726. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

(2) Les auteurs anciens : Bouche « Essai sur l'histoire de Provence » T. II, p. 537, 538, 540 ; puis Ch. de Ribbe « La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations Paris 1857, ont considéré la destruction des bois comme cause de la dépopulation des collines et des montagnes au profit des cités côtières. Ils n'ont eu que partiellement raison ; pour la Haute-Provence, la pauvreté, la stérilité des terroirs a toujours entraîné des migrations saisonnières vers la côte ; dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les activités industrielles et portuaires et même certaines cultures ont fixé une partie de ces « gavots ». R. Blanchard a noté dans « Déboisement et Reboisement dans les Alpes du Sud » R. G. A. XXXII 1944, p. 335-338, à propos de la Haute Provence, une diminution des plaintes en fonction de la diminution de la population.

quêtes de 1720-1730. Ces deux enquêtes étant *complémentaires*, il est impossible d'en séparer ni la critique, ni les résultats. Aussi L. Laurent (op. cit.) et P. Masson (1), qui n'ont tenu compte que de la première ont eu l'impression d'un boisement beaucoup important que l'actuel et L. Laurent avait pu s'étonner avec raison de ne trouver mentionné le chêne-kermès que dans le terroir de l'abbaye du Thoronet.

Le premier document est le résultat des travaux sur le terrain de 1719 à 1725, d'un spécialiste le Sieur Chabert de l'Isle, commissaire de la marine. La *Visite des bois des vigueries de Provence*, dont l'original fut déposé à Toulon en 1731 mais dont il existe deux autres exemplaires (2) nous donne deux sortes d'explications : la statistique des arbres (pour les gros chênes) et des arpents de taillis de chênes et de pins ; des indications sommaires sur le terroir de chaque localité sur les dégâts qu'ont pu subir les bois avant le passage du commissaire ou sur le rendement possible que l'on pourra attendre des « arbres d'espérance ». Mais l'affirmation de l'absence de bois sur le territoire d'une communauté signifie seulement l'absence de taillis susceptibles de contenir des bois pour la marine. De même les pins sylvestres, pins blancs « bastards » ont été soit confondus avec des pins maritimes rabougris (pins sots) soit considérés comme « de nulle valeur ».

L'énorme travail de Chabert de l'Isle a donc été avant tout l'œuvre du commissaire de la Marine, spécialiste de l'approvisionnement en bois d'œuvre de l'Arsenal de Toulon. Mais effrayé par l'importance des dégradations que subissaient les « arbres d'espérance », il devient un forestier, et expose en 1723 tout un plan de défense des forêts dans son « Mémoire au sujet des bois de Provence ». Cinquante ans après l'Ordonnance de Colbert de 1669, la conjoncture semble favorable

(1) Encyclopédie des Bouches-du-Rhône. Agriculture par P. Masson chap. XXI. p. 765.

(2) Archives de l'Arsenal de Toulon. Registre des archives du port de l'arsenal de Toulon 1731. Visite des bois des vigueries de Provence, faites par le Sieur Chabert de l'Isle de 1720 à 1725.

Copie de ce registre aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, dépôt d'Aix, même titre, B. 6.186

Mémoire au sujet des bois de Provence par Monsieur Chabert de l'Isle Toulon, 17 février 1723. Archives Nationales G3-19.

Le mémoire expose ce que Chabert de l'Isle a fait depuis 1718 pour classer les bois et ce qui reste à faire pour les protéger. Il est accompagné des procès-verbaux pour une partie des vigueries et de très belles cartes.

aux idées de Chabert : système de Law, plan du comte de Toulouse Grand Amiral ; nomination de Maurepas au Secrétariat d'Etat à la Marine en 1723. Mais les idées et les actes du Commissaire à la Marine se heurtent aux résistances locales et cette même année 1723 il n'échappe qu'à grand peine aux poursuites de la Chambre des Eaux et Forêts. (1)

La rédaction de ce travail s'achevait à peine quand à la suite de l'arrêt du Parlement d'Aix du 7 mars 1730 une commission fut désignée pour déterminer les lieux où l'on devait soit tolérer, soit bannir les chèvres, communauté par communauté, quartier par quartier. Un exemplaire de la « Visite des vigueries... etc » transmis au Président de Régusse (il s'agit du B. 6.166.) servit de base au travail. Les commissaires nommés par la Chambre des Eaux et Forêts parcoururent le pays-Chabert de l'Isle fut souvent appelé comme expert — et il en résultat les *Extraits des rapports faits par Messieurs les commissaires nommés par la Chambre des Eaux et Forêts pour visiter les Comtés de Provence et déclarer ceux où les chèvres pouvaient être entretenues par Messieurs Jujardy et Beaupré (1730)* » (2) qui motivèrent l'arrêt du 27 janvier 1731. Ces volumineux rapports sont de première importance d'abord à l'inverse de la « visite générale » ce sont des documents contradictoires où les idées du commissaire de la marine ont été contrecarrées par les consuls des communautés ou leurs représentants et jugées par les conseillers de la Chambre des Eaux et Forêts l'enquête tient le plus grand compte des conditions locales et pousse le plus souvent l'analyse quartier par quartier ; et surtout elle nous précise l'étendue et l'aspect des landes et garrigues et de tous les intermédiaires entre les garrigues et les vrais taillis.

A côté de ces documents « statiques » qui nous donnent l'état des forêts provençales vers 1720-1730, un siècle, avant la *Statistique* du comte de Villeneuve et deux avant l'*Atlas des Forêts de France*, de Daubrée (1912), nous avons utilisé au hasard de nos recherches — car la masse des archives est énorme — des sources de première importance.

---

(1) P. Peyrat, op. cit., l'affaire Chabert (p. 84-101).

(2) Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Dépôt d'Aix ; B. 6166 à 6188.

Les registres d'affouagement de 1698 et 1728 sont en fait de deux espèces qui donnent des renseignements soit parallèles soit contradictoires. D'une part, en effet on dispose des *Mémoires et Déclarations donnés par les communautés de la viguerie de... lors du réaffouagement général de ...* qui sont catalogués aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône sous les cotes C 122 C 132. D'autre part ces Archives et celles du Var conservent les *Procès-verbaux des commissaires de l'affouagement*. Les *Mémoires et déclarations* fourmillent de détails locaux sur les intempéries, la destruction des bois et l'érosion des sols ; détails qui donnent l'occasion de réclamer la diminution des impositions car, disent de nombreuses communautés « le sol est le plus stérile de toute la province ». Au contraire les « *Procès verbaux* » jugent sans pitié les communautés et dénoncent leur responsabilité dans les malheurs dont elles se plaignent : trop de chèvres, défrichements intempestifs etc...

A ces sources générales on ajoutera les procès contre les particuliers, pour cause de défrichements surtout, et les délibérations des conseils de communautés (série BB des archives communales (1). Exprimées dans un style naïf, les indications qu'elles nous donnent nous font mieux sentir l'état d'esprit qui régnait dans les campagnes provençales au sujet des bois, les habitants en déploraient la destruction progressive mais refusaient d'accepter la diminution des droits d'usage traditionnels.

**II. — Les zones de végétation de la Basse-Provence au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.** — L'abondance des documents et surtout des détails très précis contenus dans la « Visite des vigueries » et les « Extraits des rapports » va nous permettre d'étudier systématiquement et de cartographier — ce qui

---

(1) Dans le Var, des inventaires, en général manuscrits de ces archives ont été dressés sous la direction de F. Mireur, et restent déposés aux Archives départementales.

Pour les Bouches-du-Rhône, la consultation des archives communales reste malaisée, et pour cette raison, des monographies communales comme celle de Cuges par Monsieur l'Abbé Bonnifay, sont très précieuses.

En dehors des documents essentiels signalés précédemment, nous aurions dû consulter une foule de documents divers, conservés aux Archives Départementales des B.D.R., section d'Aix (série B.) et aux Archives de la Marine à Toulon. Nous n'avons pas eu encore le temps matériel de dépouiller ces sources, qui ne sauraient guère révéler de l'inédit, puisque la thèse de Monsieur Peyriat les a utilisées

est encore mieux — le paysage forestier de la Basse-Provence deux siècles avant le nôtre. Paysage forestier et végétation naturelle sont pour nous synonymes : il est bien évident que la première de ces expressions peut désigner de misérables taillis et de basses garrigues et que la seconde n'implique pas l'absence d'action de l'homme sur cette végétation ; tout au contraire celle-ci porte la marque de longs siècles de civilisation et de peuplement dense. L'influence de l'action de l'homme s'est superposée aux conditions climatiques et écologiques pour provoquer la distribution des végétaux en zones assez caractérisées dont les études phytosociologiques de R. Molinier ont permis la détermination (1).

Mais avant de comparer ces zones d'il y a deux siècles aux zones actuelles il est indispensable de savoir *si les étendues forestières ou non cultivées sont comparables*. Actuellement chaque année la « Statistique Agricole Annuelle » nous donne pour chaque commune : les « bois et forêts » les « landes et les « pâturages secs » et il est bien difficile de connaître l'aspect de ces différentes catégories. Souvent les « bois et forêts » désignent simplement la superficie « classée » par le service forestier et non la surface réelle de cette forme de végétation. En 1720 / 1730 il était encore plus difficile de procéder à des évaluations chiffrées : Chabert de l'Isle compte es arbres susceptibles de fournir des bois d'œuvre. Ils peuvent être dispersés à travers les cultures (les beaux chênes sont souvent en bordure des champs). De même Chabert n'évalue en arpents que les taillis ; il n'a pas estimé la surface de toutes les formes de dégradation des taillis. Aussi nous avons utilisé un procédé graphique) pour comparer l'état forestier de la viguerie de Saint-Maximin à l'état actuel des communes correspondantes (fig. 1). En deux siècles la tendance au reboisement des terrasses de culture et des zones en pâturages et cultures temporaires y paraît assez marquée. Nous en tiendrons compte au cours de cette étude qui analysera successivement (cf. fig. 2) :

---

(1) R. Molinier. *Recherches phytosociologiques et écologiques en Provence occidentale*. Thèse, Marseille sciences 1934 et nombreux articles.

Remarquons que les études phytosociologiques apportent sur les zones de végétation des précisions très grandes, chacune étant caractérisée par une association précise. Les documents dont nous disposons ne nous permettent qu'une grossière approximation, car ils n'énumèrent que des arbres et des arbustes souvent non caractéristiques des associations.

a) La zone côtière calcaire et les basses collines de la viguerie d'Aix.

b) Les grandes chaînes provençales.

c) Les plateaux varois moyens (vigueries de Saint-Maximin, Brignoles et Lorgues).

d) Les abords de la « montagne » et les plans du Verdon (vigueries de Barjols, Aups et Draguignan).

e) Les Maures et l'Estérel (vigueries de Toulon et Grasse).

a) *La zone côtière calcaire s'étend de l'étang de Berre au Faron et au Coudon au-dessus de Toulon ; on peut y adjoindre les plateaux et basses collines de la viguerie d'Aix qui sont tout autant dégradés. Climatiquement ce sont les régions les plus sèches et la formation forestière qui pouvait régner autrefois devait être le taillis de chêne-vert ; (marqués par les carrés noirs sur la figure 2) ; l'association à *Quercus Ilex* ou la sous-association à *Q. Coccifera* dominant encore. Cependant sur les adrets côtiers (Nerthe) Marseilleveyre, s'annonce un étage plus xérique, analogue à l'*Oleo-Lentiscetum* d'Afrique du Nord et le pin d'Alep reste le seul arbre le long de la côte. Par contre, au bord des cours d'eau et dans les dépressions marneuses du bassin d'Aix les peuplements de chênes blancs et d'ormeaux auraient pu prospérer si la vocation culturale de ces terres ne les avait limités aux bordures des propriétés. Leur nombre est encore assez grand pour motiver l'interdiction d'élever des chèvres à Saint-Cannat, Eguilles, Alleins et Vernègues (dans ces deux terroirs ils occupent aussi la terre gaste).*

Parfois des chênes-verts et des chênes blancs se trouvent mélangés en taillis sur les plateaux de calcaires marneux où dominant aujourd'hui les pinèdes : aussi la protection contre les caprins est assurée, en 1730 sur la totalité des terroirs de Gardanne, Fuveau, Gréasque, Belcodène et surtout Peynier qui compte 3.500 chênes d'espérance et 200 arpents de taillis. Enfin, quelques bois de chênes-verts sont mis en défense à Cabriès, Cuges (150 arpents) et Ollioules.

Partout ailleurs, l'autorisation d'entretenir des chèvres est accordée par les commissaires ; ce ne sont en effet que « collines pelées » maigres garrigues « avaux rampants » comme à la Fare « bois sauvages et de nulle valeur ». La Ner-



the est particulièrement en mauvais état : on ne rencontre qu'avaux (*Q. Coccifera*-chêne Kermès) et bois sauvages à Gignac avaux et pins rampants; à Châteauneuf-les-Martigues avaux romarins et cades (génévrier rouge) pins rabougris à Carry. Sur cette chaîne sans altitude il n'y a ni arbre de service ni même d'espérance (cf. fig. 2).

Sur la Nerthe la dégradation est poussée au maximum ; ailleurs ; si les chênaies sont en voie de disparition les pinèdes progressent esquissant la réaction inverse de celle précédemment indiquée :

lande (garrigue pinède a *P. Halepensis*) chênaie à *Q. Ilex*.

La pinède — terme de transition — se développe rapidement grâce à la dissémination facile des graines et à la croissance rapide des pins d'Alep, dans tous les terrains et en pleine lumière. Mais c'est une formation discontinue, superposée à la garrigue, et facilement détruite soit par le gel (Cuges 1709) soit surtout par les incendies. En tous cas elle contrecarre l'érosion du sol (marnes rouges ravinées, protégées dès 1730 à Rognac par des jeunes pins mis en défends et fournit du bois aux habitants. Mais seuls de grands seigneurs propriétaires, arrivent à maintenir des pinèdes de quelque importance, exploitées par gemmages à La Barben, Valbonnette et Lambesc (1). C'est l'annonce de la nouvelle forêt provençale qui dans cette région remplace aujourd'hui presque totalement la chênaie (cf. P. George op. cit.).

b) *Les grandes chaînes provençales* présentent une couverture végétale plus importante. Grâce à ces privilèges, la Sainte-Baume conserve un ensemble remarquable. Au pied de la falaise se niche la célèbre hêtraie à peu près dans les limites d'aujourd'hui. Mais les bois de chênes blancs et de pins sylvestres (2) localisés maintenant sur les barres débordaient largement à l'ouest sur Roquefortcade et Bassan, dans les quartiers du vallon de l'Aigle du Bouffigou et du Défends de Gémenos. Ils ont été repoussés depuis, de cette extrémité de la chaîne par l'influence desséchante du Mistral et la propagation des incendies.

(1) En comparant les chiffres de 1730 (conversion 1 arpent d'ordonnance = 51 ares) aux chiffres de Daubré (1912) on saisit la progression des pinèdes:

|           |             |         |         |            |
|-----------|-------------|---------|---------|------------|
| La Barben | 1730        | 102 ha. | 1912    | 1570 ha.   |
| Lambesc   | Valbonnette | —       | 533 ha. | — 3300 ha. |

(2) Pins « bâtards » que les commissaires ont d'ailleurs pris partout pour des pins « sots » dans cette région.

A l'est de la Sainte-Baume, les Glacières, le Haut Latay, le rebord nord de l'Agnis sont couverts de bois de chênes blancs et de pins sylvestres (Mazaugues 104 chênes de service 1.780 d'espérance 7.000 pins).

De la Lare à Tourves, s'étend, parallèlement, une zone boisée. Auriol et Saint-Zacharie se partagent les taillis de la Lare Nans Rougiers et Tourves ceux du rebord du Plan d'Aups et de Mazaugues. Partout règne le chêne pubescent ; le vallon de Castelette garde même une relique de hêtraie aujourd'hui disparue.

Le Regaignas l'Olympe et l'Aurélien conservent des taillis de chênes blancs peu de pins d'Alep sont mentionnés. Signalons enfin la belle chênaie de Montrieux.

Voilà les *ubacs* qui ont gardé leur parure forestière. Mais d'autres sont en voie de dépouillement : à Vauvenargues, sur le flanc nord de la Sainte-Victoire, les bois sont coupés pour les besoins d'Aix. Les taillis du Sambuc sont dégradés par le passage des transhumants et l'activité des essarteurs. Le massif d'Allauch, le plateau entre Toulon et Montrieux en portent plus de chênaie ni de pinèdes de pins sylvestres que dans les endroits difficilement accessibles (ainsi le quartier du Pin Sot, près de Garlabau. A l'ubac de l'Étoile Mimet conserve des chênaies mais, de plus en plus, les pins bâtards progressent « grâce à l'interdiction des chèvres. »

Tous les *adrets* des chaînes sont déjà totalement dégradés comme le montrent tous les documents de l'époque.

c) *Les plateaux varois moyens* viguerie de Saint-Maximin sont plus qu'aujourd'hui le domaine de la chênaie ; taillis de chênes blancs ou de chênes verts suivant l'exposition le sol ou l'humidité (cf. fig. 2). Le nombre des « arbres d'espérance » est impressionnant : Brignoles 19.634 chênes, Ollières 11.000, Camps 9.530, Méounes 7.175 etc... Dans ces immenses étendues de taillis l'essartage est toujours pratiqué (Ollières Carcès) mais les chèvres sont interdites la plupart du temps. Par contre les pinèdes de pins d'Alep sont rares ; dans la viguerie de Saint-Maximin on n'a même pas pris la peine de les classer à part elles sont englobées dans les arpents de taillis ou dans « les arpents de nulle valeur ». Dans la viguerie de Brignoles il n'y a que des jeunes pins « blancs » pins



Figure 1 : Augmentation de la superficie boisée dans une portion de la viguerie de Saint-Maximin.

(Liserés forestiers en pointillés d'après la carte de France au 1/50.000, type 1922, feuille XXXIII-14 (1934) ; petits arbres indiquant les bois inchangés depuis l'époque de Chabert de l'Isle ; les tiretés les bois disparus. (Archives nationales 3-19).

« naissants » à la Celle et au Val. La rigueur de l'hiver de 1709 sans doute a détruit les pinèdes (Lorgues et Montfort) ; mais il est évident que celles-ci étaient bien moins étendues qu'aujourd'hui car elles occupent maintenant les terrasses abandonnées.

d) *Aux abords de la « Montagne »* dans toute la zone des plans étagés du Verdon (vignereries de Barjols Aups et Draguignan) l'impression de boisement est plus grande encore. Partout domine le chêne pubescent (cf. fig. 2) ; le chêne vert n'apparaissant qu'aux adrets. Les forêts sont immenses : celle de Bauduen contient 1.010 hectares, celle de Fox-Amphoux 765 hectares d'après Chabert de l'Isle. Mais l'exploitation est très irrégulière les arbres sont simplement *ébranchés* pour fournir du fourrage ou *rusqués* pour l'écorce à tan ; par contre en raison de la difficulté des transports la coupe méthodique du bois est négligée : ni baliveaux ménagés ni quarts en réserve (1). Les registres du commissaire à la marine montrent bien ce désordre. Le nombre des arbres de « nulle valeur » vieux chênes ébranchés et pourris l'emporte généralement. Ainsi :

|             |                 |     |          |       |                 |        |
|-------------|-----------------|-----|----------|-------|-----------------|--------|
| Pontevès    | chênes de serv. | 314 | d'espér. | 680   | de nulle valeur | 6.000  |
| Tavernes    | —               | 20  | —        | 1.560 | —               | 1.200  |
| Ginasservis | —               | 84  | —        | 1.880 | —               | 2.300  |
| Montmeyan   | —               | 204 | —        | 0 ?   | —               | 30.000 |

D'une façon générale les chèvres sont proscrites des quartiers en taillis de chênes blancs sauf dans les terroirs trop pauvres (La Bastide du Prévot). Elles sont autorisées dans les taillis de chênes verts et dans les *buxaies* (Brue-Auriac Moissac Saint-Julien et Vinon), également dans les pinèdes d'Aups et de Châteauvert. D'ailleurs les boisements de pins sont de peu d'importance pour la marine. Chabert de l'Isle évalue le nombre des pins maritimes à 300 à Salernes 3.000 à Figanières ; il compte 10.000 pins « bastards » à Aups 20.000 à Villecroze (quelle approximation !) ; les pins d'Alep peu nombreux viennent de succomber au froid de 1709 en particulier sur les flancs des Bessillons à Pontevès.

La Montagne commence à Vérignon et Aiguines autour de 1.000 mètres. Comme aujourd'hui, l'*ubac* de Vérignon était couvert de pins sylvestres ; en bas s'étendait la magnifique chênaie moussue, orgueil des Blacas, qui ne devait

(1) Mémoire au sujet des bois de Provence par Monsieur Chabert de l'Isle, exempt plaire des Archives Nationales. G9 19.

résister que partiellement aux incendiaires de la Révolution (1). Une belle hêtraie couvre l'ubac d'Aiguines où l'on compte 400 arbres de 45 à 50 pieds de haut utilisables pour la fabrication des avirons de galère. Mais le pâturage et les cultures temporaires ont provoqué le déboisement des adrets et des plans où s'étendent déjà buxvies et landes à *brachypodium pinnatum*.

Comme aujourd'hui *les Maures et l'Estérel* (2) ne forment qu'une immense zone forestière dont le pin maritime est l'essence dominante. Les pins « sots » sont dénombrés par dizaine de milliers — 30.000 à Vidauban — et représentent la ressource essentielle de ce pays peu peuplé où l'on vit du gemmage et de la fabrication du goudron. En plus sont exploités les pins « piniers » (pins pursols) comme bois de menuiserie et les châtaigniers pour leur écorce à tan beaucoup plus d'ailleurs que les chênes-lièges de la côte. Les montagnes sont activement attaquées par les essarteurs : bûcherons résiniers et cultivateurs à la fois ceux-ci ouvrent à travers le massif « *usclades* ou *taillades* » en incendiant sous-bois et maquis ; aussi après l'abandon des champs cette forme buissonnante de la végétation s'étend irrémédiablement : dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'Estérel est aussi dégradé qu'aujourd'hui. Avec les Maures ce sont les deux seules régions de Provence à connaître alors des incendies de forêts violents et involontaires provoqués par la dangereuse pratique du « *sartage à feu courant* » (3).

**III. — Économie rurale et dégradation des bois.** — On évoque mal aujourd'hui en parcourant les maigres taillis déserts et les odorantes garrigues que troublent seulement à l'automne les détonations des chasseurs l'intense activité qui y régnait autrefois.

a) *Surexploitation des bois et défrichements.* — D'abord la Marine faisait exploiter les beaux troncs de chênes droits

(1) Visite des vigneries ; Archives Aix B. 6.187, vignerie de Draguignan, article Véricnon « Ayant sur le bas, une bordure de vieux chênes de la longueur d'environ 500 pas... Les chênes blancs sont déjà sur le retour et chargés de mousse. »

(2) Sur tout ce paragraphe, cf. Ch. de Ribbe : *Les incendies de forêts dans la région des Maures et de l'Estérel*. Paris, 1865.

(3) P. A. Peyriat énumère des condamnations d'incendiaires, qui, à une exception près, se rapportent toutes à des habitants de ces massifs, (op. cit. p. 230). Le toponyme « *Maures* » semble y désigner les landes provenant de la combustion des pinèdes et des maquis (ibid. p. 401).

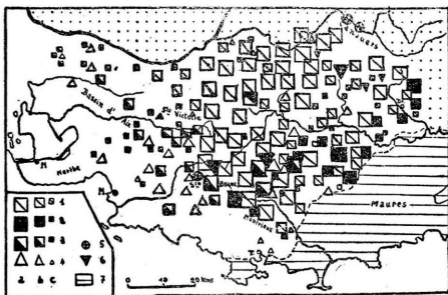


Figure II : L'importance des boisements en 1723-1731 (d'après Chabert de l'Isle).

1. — Chênaie de chênes blancs
2. — » » » verts
3. — » » » mélangés
4. — Pinèdes de pins d'Alp
5. — Hêtraie
6. — Pinèdes de pins sylvestres
7. — » » maritimes

Groaisseur des signes :

- |   |   |                                   |
|---|---|-----------------------------------|
| a | — | plus de 1.000 ou de 10.000 arbres |
| b | — | 100 » 1.000 »                     |
| c | — | 10 » 100 »                        |

les plus rares les « bois courbans » et accessoirement les pins blancs et sots ; les forêts proches des voies de communication étaient particulièrement surexploitées (1). Les paysans en vertu des droits d'usage « de bûcherage et de lignerage » ramassaient le bois mort et jouissaient souvent du droit de couper arbustes et arbres nécessaires aux charpentes et aux instruments agricoles. Mais le mal venait surtout de l'exploitation intensive du bois de chauffage aux alentours des villes : toute une population de bûcherons faisait des fagots pour les foyers domestiques et les fours de boulangers. La savonnerie marseillaise comme toutes les industries locales — fours verriers, fours à chaux, forges, poteries, distilleries — exigeait beaucoup de combustible. Dans la Provence inté-

(1) Ibid. p. 148-160.

rieure on fabriquait partout du charbon de bois plus facilement exportable.

De nombreuses pratiques destructives sévissaient : la « *rusque* » des chênes verts pour leur écorce à tan, broyée par les moulins installés sur les rivières, l'arrachage du *sumac* (plante tannante) de la noix de Galle du kermès et des herbes odoriférantes : thym serpolet lavande. Sur place les « *pégoliers* » distillaient la résine produite par le gemmage au grand danger de mettre le feu aux pinèdes. Partout, les pins blancs étaient « surlés » ; vieilliss et déformés on les abattait pour en tirer le goudron (à la Barben, Cuges, Roquefort etc..) On fabriquait aussi l'esprit de romarin et on extrayait l'huile de cade par distillation des tiges et des racines du genévrier commun (1).

Une partie de la population des villages pauvres journaliers surtout vivait dans les bois de ces multiples occupations d'où l'importance des cultures temporaires qui leur permettaient d'assurer leur nourriture. Sur les plateaux vârois dans les chênaies les propriétaires autorisaient bûcherons et charbonniers à défricher temporairement les terrains après la récolte de l'écorce à tan moyennant une redevance en nature la « *tasque* » généralement le 1/20 des produits récoltés (2). Les pégoliers des Maures bénéficiaient souvent de la même autorisation pour ouvrir « usclades et taillades ». Souvent les communautés se plaignent des « forains » que le seigneur installe ainsi dans ses bois ce qui diminue d'autant les droits d'usage des paysans (3). D'autant plus que les défrichements risquent d'être définitifs la *tasque* étant recongnitive : ainsi les habitants d'Aups payent au duc de Blacas seigneur de Vérignon le seizième des grains qu'ils récoltent celui-ci ne peut réunir les essarts à son domaine qu'après deux ans et en indemnisant les « *issarteurs* » (4).

---

(1) Sur toutes ces pratiques cf. Abbé Bonifay, Histoire de Cuges, chapitre VIII ; Nos champs et nos bois, et P. Peyriat, op. cit., p. 145-163.

(2) Archives du Var. Procès-verbaux d'affouagement 1698 ; viguerie de Barjols et d'Artignose.

(3) Seillans, archives communales B. B. 6 1696.

Saint Zacharie, archives communales D. D., 13, 1696-1713.

(4) Archives départementales du Var : Procès-verbaux des commissaires de l'affouagement. Viguerie d'Aups 1698.

Mais les communautés rivalisent avec les particuliers dans les défrichements afin de subvenir comme le dit celle d'Aiguines (1) « au paiement des dettes communales et pour suppléer aux mauvaises récoltes. » A Saint-Julien le « Montagnier » des terres est donné à rente aux habitants dans les quartiers du « Seuil et de l'Hubac d'Antavis », à Sillans les défends sont loués à Tavernes après l'hiver de 1709 le défrichement de la colle des Buis est mis régulièrement aux enchères (pour 7 ans et 6 récoltes) (2). Carcès possède deux défends défrichés. Lorgues a mis en culture le « défend vieux » et accorde pour 20 ans le défrichement du « défend neuf » (3). Mais la plupart des essarts sont clandestins malgré les poursuites. Les pauvres journaliers de Vauvenargues se louent à Aix mais défrichent dans le Sambuc et à Saint-Marc (4). Les archives de Signes contiennent de nombreuses plaintes contre les « eyssarteurs » surtout forains (1626-1739-1769). Sur les territoires des Rians et Saint-Martin des Pallières les communautés doivent lutter contre des particuliers qui se sont approprié des carraires et les ont défrichées. Dans les Maures le mal est général malgré les procès-verbaux infligés aux défricheurs clandestins (5). Après la publication en Provence de l'*Ordonnance du Roi comte de Provence* du 12 avril 1767 les défrichements se multiplient : les seuls autorisés représentent 539 ha. pour les cinq premières années. Que dire des essarts clandestins ?

L'essartage est souvent associé à l'*écobuage* — pratique des fourneaux où l'on brûle les végétaux pour se procurer leurs cendres — ; défrichements et exploitations se succèdent à un rythme qui empêche la croissance normale de la forêt. L'essartage est le mal essentiel : les anciens essarts ne sont que de misérables taillis garrigues et maquis. Mais c'est un mal limité : il n'y a plus d'essart possible dans les zones en-

(1) Aiguines Archives communales B. B. 1, 1648.

(2) St-Julien » » D. D. 2 1676

Sillans » » B. B. 4 1618

Tavernes » » B. B. 11 1715

(3) Archives départementales du Var. Procès-verbaux des commissaires à l'affouagement. Vigueries de Brignoles et de Lorgues 1698.

(4) Archives des Bouches-du-Rhône. Affouagement Vauvenargues C. 132.

(5) Ch. de Ribbe. Les incendies de forêts... p. 43.

(6) P. Peyriat. Op. cit. p. 200, tableau des défrichements autorisés de 1767 à 1782.



vahies dès le XVII<sup>e</sup> siècle par le pin d'Alep car il n'y a pas de sol végétal suffisant ; dans les régions où l'essartage est pratiqué des lambeaux de forêts protégés par leurs seigneurs y échappent ; au contraire les excès du pâturage représentent un mal généralisé.

b) *Les excès du pâturage.* — La surexploitation pastorale passait pour la cause essentielle de destruction des bois à l'époque de Chabert de l'Isle comme ses enquêtes tendent à le démontrer. Dans quelle mesure les dégâts justifiaient-ils les préventions du commissaire de la marine à l'égard des troupeaux ? Pour les Alpes du Sud Raoul Blanchard (op. cit.) a montré combien la notion de surcharge pastorale avait été exagérée par les forestiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais en Basse-Provence le problème se pose de façon différente parce que les chèvres sont très nombreuses et que leur action est plus destructrice que celle des moutons.

On reproche aux moutons d'arracher l'herbe : pleinement valable pour le pâturages de montagne ce méfait ne compte guère dans les garrigues et taillis de Provence où le tapis herbacé est intercalé entre les espèces buissonnantes. Les ravages proviennent surtout des bergers qui incendient la garrigue pour provoquer l'extension de *l'erme* (lande à *brachopodium ramosum*) et faciliter la circulation des bêtes à laine : c'est le long des grandes voies de transhumance (chaîne de la Fare et plateau du « Keyrié » près d'Aix) que les dévastations des moutons sont graves.

Partout ailleurs les chèvres sont responsables. Aujourd'hui on ne s'imagine guère leur nombre à l'époque où les villes vivaient de leur lait. Il y avait les menons en tête des transhumants, les chèvres de village très nombreuses lorsque la population pauvre était abondante et surtout les grands troupeaux laitiers des villes. Marseille envoyait ses chèvres sur l'Étoile et le plateau de Garlaban qu'elles ont ravagés. Toute la chaîne de la Nerthe se consacrait à leur élevage dont la fabrication des *Brousses* du Rove garde le souvenir. Des « *nourriguiers* marseillais » louaient des pâturages aux communautés de l'intérieur pour refaire leurs troupeaux (1).

(1) Saint-Martin des Pallières 1684 archives communales B. B.  
Tourves 1656 » » D. D. 5

(Antoine Reboul « nourriguier » de Marseille).

Une simple énumération du nombre des chèvres donne une idée des ravages qu'elles pouvaient exercer :

En 1730 *Allauch* possède 1.200 caprins environ ; *Auriol* 600 ; *Aurons* 500 ; *Cabriès* 600 ; *Carry* 870 ; *Cuges* 1.450 ; *Fuveau* 180 ; *Gignac* 1.500 ; *La Barben* 3.000 ; *Rians* 1.500  
*Le Tholonet* 1.500.

Sur les plateaux varois les propriétaires de ces animaux aggravent encore leurs destructions par les pratiques de *l'effeuillage* et de *l'ébranchage* (1) pour leur procurer nourriture et litière. Ajoutons aussi les dégâts causés par les porcs en raison du droit de *glandage* car celui-ci compromet la repousse des taillis. Car à l'inverse de l'essartage la surexploitation pastorale ne cause aux bois que des destructions secondaires mais constitue un obstacle infranchissable à leur repeuplement.

c) *Les résultats ; la dégradation du terroir.* — La première étape de la dégradation est marquée par la transformation en garrigue (ou en maquis) de la plus grande partie des forêts. Générale en Basse-Provence cette étape est atteinte sur la quasi-totalité de la zone côtière calcaire et des basses collines de la viguerie d'Aix dès avant le XVII<sup>e</sup> siècle. Partout ailleurs on constate la régression des taillis ; les communautés se plaignent : chacune trouve son territoire plus pelé que celui des voisins.

La seconde étape est marquée par la destruction des sols forestiers ou cultivés. Ventabren accuse les défrichements. Au Puy-Sainte-Réparate ceux-ci ont abouti non seulement à la destruction de la végétation mais à la formation de *Bad-Lands* : « lequel (bois) ayant été entièrement coupé les eaux pluviales l'a changé en des fossés très profonds et elles ont emporté tout ce qu'il y avait de bons terrains etc... » (2) Dans les vallons ce sont les dévastations des torrents qui modifient sans cesse leur cours arrachant les terres fertiles où épandant des cailloutis sur elles ; comme à Simiane Rians.

---

(1) Nous avons montré précédemment (Ch. II, d. *Aux abords de la Montagne*) l'importance des dégâts causés par l'ébranchage des chênes blancs, ce qui explique le nombre très élevé d'arbres au tronc pourri, recensé par Chabert de l'Isle.

(2) Archives des B.D.R. C. 122. Procès-verbaux d'affouagement ; Le Puy Ste-Réparate et les localités citées dans notre paragraphe, sauf Simiane (C: 130). Les méfaits du vallat de Simiane cependant, datent du XI<sup>e</sup> siècle.

La Roque d'Anthéron et Vernègues. Dans les bassins sur les plaines c'est l'épandage des cailloux qui cause le plus de mal. Ainsi des terres deviennent incultes à Cuges au quartier de la Culasse et au Puy-Ste-Réparate où les héritages diminuent de valeur dans la plaine « à mesure que ceux de la montagne ont été défrichés parce que les feuilles des arbres mêlées avec le fumier des bestiaux n'ayant plus été entraînées par les eaux de pluie ce qu'elles y portent depuis n'est plus qu'une terre crûe et sablonneuse ».

d) *La conservation des forêts et des sols* (1). — Les communautés se rendaient compte de l'importance de ces maux dénoncés dès 1606 aux États de Brignoles mais leurs membres se résignaient très difficilement à abandonner des pratiques dont ils vivaient. Les seigneurs toléraient les défrichements moyennant la Tasque et subissaient les droits d'usage (bûcherage lignerage et pacage) garantis par d'anciennes transactions passées avec les communautés à une époque où la population était moins nombreuse. Les taillis seigneuriaux et communaux étaient mis en défens pendant trois ans après les coupes ce qui permettait tout juste aux chênes de rejeter de souche. Souvent la mise en défens n'est qu'un prétexte employé par le seigneur pour se réserver l'usage des bois.

Cependant l'application de l'ordonnance de Colbert de 1669 s'effectue peu à peu en Provence. En 1704 la chambre des Eaux et Forêts du Parlement d'Aix est créée. Elle va adopter une position moyenne entre les désirs des communautés et les exigences de l'Intendant et des Commissaires de la Marine. Ainsi elle refuse l'expulsion systématique des chèvres qui ruinerait les journaliers et provoque l'enquête de 1730 qui motive l'arrêt du 27 janvier 1731 prohibant l'élevage des caprins dans les terroirs et quartiers qui contiennent des taillis de chênes. Cependant des communautés obtinrent ultérieurement des prolongements des autorisations partielles ou temporaires et la tolérance d'une ou deux chèvres à l'attache par habitant. Les troupeaux durent être marqués au fer rouge. D'autre part la Chambre poursuit les incendiaires et les essarteurs de lieux penchants et ardu en parti-

---

(1) Sur tout ce paragraphe, cf. Peyriat, *La Chambre des Eaux et Forêts du Parlement de Provence et Archives des B.D.R.*, C. 278.

culier à Tourtour en 1761. Dans les essarts abandonnés elle prescrit de semer du gland (arrêt du 4 juillet 1713) dans les autres elle ordonne de construire des restanques *à raison d'une par toise de pente* pour soutenir les sols. Cette dernière condition fut ajoutée à la déclaration royale du 12 avril 1767 encourageant les défrichements lors de sa publication en Provence (20 novembre 1767).

Que ces mesures n'aient point porté leur fruit nous n'en doutons pas. La Chambre des Eaux et Forêts arriva à arrêter la diminution *spatiale* des forêts et taillis, mais, sauf dans quelques « reliques » elle ne pouvait les protéger de la dégradation physionomique-extension de la forme garrigue-ni de la progression des espèces de lumière plus xériques comme le pin d'Alep au dépens des chênes. Ainsi la misère forestière actuelle de la Basse-Provence est héritée de ces siècles de surexploitation. (1)

Jean NICOD.

---

(1) Mademoiselle Th. Sclafert, qui avait publié en 1933 une étude sur le déboisement des Alpes du Sud (*Annales de Géographie*, 1933, p. 266-277 et 350-360), vient de faire paraître un beau mémoire sur « Les Monts de Vaucluse, l'exploitation des bois, du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, *Revue de Géographie Alpine*, T. XXXIX, 1951, fasc. IV, p. 673-707. Soulignons que, partant de l'étude de régions différentes, nous sommes arrivés à des résultats concordants, sur le rôle fondamental des défrichements et de l'abus des droits d'usage dans la régression du paysage forestier